

M. le Commissaire Côté reprend son siège.

26.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que la résolution du 11 novembre courant, à l'effet d'autoriser la vente de certains chevaux à l'enchère, soit amendée en en retranchant les mots suivants: "par l'encanteur J. E. Charlebois", et que la coutume ordinaire soit suivie.

27.—Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De donner instructions aux Chefs des différents Départements de faire un inventaire des propriétés, effets, etc., appartenant à la Ville au 31 décembre 1914, et de faire rapport au Bureau, le ou avant le 15 janvier 1915.

28.—Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De demander aux Chef des Départements de Police et des Incendies, au Surintendant de l'Incinération et à l'Ingénieur en Chef de faire un rapport complet, au sujet des vétérinaires employés par la Ville, comprenant le salaire, les conditions d'engagement, le nombre de chevaux sous leurs soins, la durée du service, et le nom des vétérinaires.

29.—Le Bureau procède à la continuation de l'étude du Budget.

Proposé par M. le Commissaire Côté, appuyé par M. le Commissaire Hébert,

D'inviter les autorités de la Compagnie des Tramways à rencontrer le Bureau des Commissaires, demain, le 17 courant à 3 heures p.m., pour discussion préliminaire de la question des tramways, d'inviter également les échevins à être présents, ainsi que l'Avocat en Chef de la Ville et l'Ingénieur en Chef de la Ville.

Proposé en amendement par M. le Commissaire McDonald, appuyé par M. le Commissaire Ainey,

Qu'avant d'inviter les autorités de la Montreal Tramways Co. à assister à aucune réunion où les Commissaires devront discuter ce projet de Son Honneur le Maire, que les Commissaires aient une ou plusieurs réunions, ou autant de réunions qu'il sera nécessaire pour les mettre eux-mêmes au courant de ce projet:

Attendu qu'il existe actuellement un contrat entre la Cité de Montréal et la Montreal Tramways Co., en vertu du Règlement 210 de la Cité de Montréal, et que ce contrat sera en vigueur jusqu'à l'année 1922; et,

Attendu que les recettes brutes et les dépenses d'opération provenant de ce contrat ont été publiées, chaque année, et vérifiées par les Auditeurs de la Compagnie et par le Contrôleur et le Trésorier de la Cité; et,

Attendu que ces états contiennent des informations importantes pour guider le jugement des Commissaires dans la considération du projet qui a été soumis au Bureau, pour considération; et,

Attendu que l'exposé officiel de ces chiffres et de ces états pris dans les dossiers officiels de la Compagnie, empêchera des calculs erronés, sur le sujet important que les Commissaires sont appelés à étudier; et,

Attendu que l'exposé des chiffres de l'évaluation de la propriété, capitalisation, stock, bons et débetures autorisés, émis et non émis, est d'une importance vitale, dans la considération de la valeur des propriétés que les Commissaires sont appelés à promettre d'acheter pour la Cité de Montréal; et,

Commissioner Côté took his seat.

26.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the resolution adopted on the 11th November instant authorizing the sale by auction of certain horses, be amended by striking therefrom the following words: "by J. E. Charlebois, auctioneer", and that the usual custom be followed.

27.—On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That instructions be given to the Heads of different departments to make an inventory of the properties, articles, etc., belonging to the City on the 31st December 1914 and to report to this Board on or before the 15th January 1915.

28.—On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the Heads of the Police, Fire and Incineration Depts. and the Chief Engineer be requested to make a complete report anent the veterinary surgeons employed by the City, giving the amount of their salary, the conditions of their appointment, the number of horses under their care, the length of service and the names of said veterinary surgeons.

29.—The Board proceeded to consider the Budget.

Moved by Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert,

That the authorities of the Tramways Company be invited to meet the Board of Commissioners, to-morrow, the 17th instant, at 3 o'clock p.m., for the preliminary discussion of the Tramway question, and that the Aldermen, as well as the Chief City Attorney and the Chief City Engineer be also invited to be present.

Moved in amendment by Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey,

That before inviting the authorities of the Montreal Tramways Company to attend any of the meetings at which the Board shall discuss the project of His Worship the Mayor, the Commissioners hold one or more meetings or as many as may be necessary, in order that they may become acquainted with said project:

Whereas there is, at present, a contract between the City of Montreal and the Montreal Street Railway Company, in virtue of By-law 210 of the City of Montreal, and this contract will continue in force until the year 1922; and

Whereas the gross receipts and operating expenses, appertaining to this contract, have been published yearly and properly audited by the Company's auditors, and further verified by the City Comptroller and the City Treasurer; and

Whereas these statements contain valuable information to guide the judgment of the Commissioners in the consideration of the project submitted to the Board for consideration; and

Whereas the official submission of these figures and statements taken from the official records of the Company will prevent erratic calculations on the important subject which the Commissioners are called upon to study; and

Whereas the statement of figures of the value of the property, the capitalization, stock, bonds and debentures authorized, issued and unissued, is vitally essential in considering the value of the properties which the Commissioners are asked to promise to purchase for the City of Montreal; and